FFvolley
Ligue Auvergne
Rhône-Alpes

Olympiade 2020-2024
Saison 2021-2022

BULLETIN RÉGIONAL D'INFORMATION

DE VOLLEY-BALL

PARTIE ANNUELLE SAISON 2021-2022

Partie Sportive

COMPÉTITIONS AUVERGNE-RHONE-ALPES

SENIORS et JEUNES

Masculins et Féminins

CONTACT : **sthivillier@liguearavolley.fr**

Commission régionale sportive : **Daniel MAISONNIAL**
06.83.27.30.11

Validé par le Comité Directeur du 21 octobre 2021

Siège : 35, rue Docteur Hermite - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 48 74 40 - Free box : 09 50 22 38 01
E-mail : contact@liguearavolley.fr

Annexe : Maison Régionale des Sports,
68 Avenue Tony Garnier - CS 21001
69304 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 73 23 70
E-mail : sthivillier@liguearavolley.fr

Annexe : Place des Bughes – Maison des Sports - 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 91 36 62
E-mail : fmurin@liguearavolley.fr

Site internet : http://liguearavolley.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX M/F

1. Championnat Pré-National ARA Senior Masculin et Féminin 4
2. Péréquation déplacement des équipes en pré-National 6
3. Championnat Régional ARA Senior Masculin 6
3. Championnat Régional ARA Seniors Féminin 6
4. Accession directe en Régional 7
5. Règlement général du championnat ARA senior M/F 7
6. Compét lib 2022 Phase régionale 7

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LES JEUNES M/F

7. Championnat Régional ARA Élite des catégories M13 – M15 – M18 - M21 M/F 8
8. Challenge Régional ARA des catégories M13 – M15 - M18/21 M/F 9
9. Finale ARA Jeunes Élite et Honneur M/F 9
10. Finale ARA Jeunes Honneur M/F 9

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

11. Gestion des compétitions régionales 10
12. Horaires des rencontres 10
13. Inscription sur la feuille de match 10
14. Qualification et licences 11
15. Cas particulier des jeunes M/F 11
16. Aménagements aux calendriers 12
17. Comptage des points pour les championnats régionaux - Seniors et Jeunes M/F 12
18. Mode de classement 13
19. Obligations pour les équipes recevantes 13
20. Devoirs d'Accueil et de Formation des Clubs 13
21. Conséquences pour non-respect des DAF Régionaux 14
22. Règlement sportif M11 M/F en jeu de 2X2 15
23. Règlement sportif M12 M/F en jeu de 3 X 3 15
24. Règlement sportif M13 M/F en jeu de 4 X 4 16
25. Règlement sportif M15 M/F en jeu de 4 X 4 16
26. Règlement sportif M15 M/F en jeu de 6 X 6 16
27. Connaissance des règlements 17
28. Cas non prévus 17

ANNEXES

Annexe 01 - Tableau du championnat ARA seniors M/F 2021/2022 05
Annexe 02 - Tableau DAF 2021/2022 14
Annexe 03 - Équipes engagées en championnat ARA seniors M/F 2021/2022 17
Annexe 04 - Planning annuel des compétitions nationales et régionales - saison 2021 - 2022 18
Annexe 05 - Droits et amendes - saison 2021-2022 19
Annexe 06 - Les Catégories d'âges - saison 2021 – 2022 20
Annexe 07 - Rappel DAF 2021/2022 21
Annexe 08 - Tableaux des DAF – saison 2021-2022 23
Annexe 09 - Dispositions particulières du Pôle Jean Perrin 24
Annexe 10 - Tableau des joueurs/joueuses des catégories A ou B 26
Annexe 11 - Règlement particulier des mesures COVID saison 2021-2022 27

PARTIE 1. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS DES ZONES GÉOGRAPHIQUES D'AUVERGNE ET DE RHÔNE-ALPES

PRÉAMBULE

Mise en Place du projet du championnat RÉGIONAL AUVERGNE RHÔNE-ALPES SENIOR M/F adopté lors de l'AG en vidéoconférence le 04 juillet 2021 avec les équipes engagées au 20 juin 2021 en respectant la réglementation régionale et celles des Comités départementaux ARA.

GROUPEMENTS SPORTIFS QUALIFIÉS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS AUVERGNE - RHÔNE-ALPES DE LA SAISON 2021/2022

==========

En raison du réaménagement des poules et de la crise sanitaire, plusieurs dates de reports ont été ajoutées au nouveau planning, avec suivant les décisions gouvernementales et préfectorales, la possibilité d'aménager en cours de saison le calendrier.

Compte tenu de l'épidémie de COVID 19 la formule sportive est modifiée pour permettre d'implanter des journées supplémentaires de reports.

En Play Off et Play Down toutes les équipes repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1ère phase et rencontrent en 2ème Phase uniquement les équipes des autres poules.

Pré-National ARA M/F :

En Masculin et en Féminin : 3 poules géographiques et équilibrées sportivement de 6 équipes, avec une formule sportive en 2 phases. Matchs en Aller et Retour sur 10 journées en 1ère Phase. En 2ème Phase, 1 poule de 6 équipes en Play Off et 2 poules de 6 équipes en Play Down sur 8 journées.

RÉGIONAL ARA M/F :

En Masculin (RMD et RME) : 2 poules géographiques et équilibrées sportivement de 8 équipes avec une formule sportive en 2 phases. Matchs en Aller et Retour sur 14 journées en 1ère Phase. En 2ème Phase 1 poule de 4 équipes en Play Off et 3 poules de 4 équipes en Play Down sur 4 journées.

En Féminine (RFD - RFF et RFG - RFE) : 4 poules géographiques et équilibrées de 6 équipes associées avec une formule sportive en 2 phases. Matchs en Aller et Retour sur 10 journées en 1ère Phase.
En 2ème Phase 2 poules associées de 6 équipes en Play Off et Play Down sur 6 journées.

ATTENTION "NOTE IMPORTANTE"

Dans tous les niveaux et les 2 genres, les Play Off et Play Down ainsi que les matchs de classements font parties intégrantes du championnat ARA seniors.

1. CHAMPIONNAT PRÉ-NATIONAL ARA SENIORS MASCULINS et FÉMININS

1.1 Formule Sportive

Il est constitué de 18 équipes réparties en 3 poules de 6 équipes issues du projet adopté lors de l'AG du 23 juin 2018 avec les équipes engagées à la date fixée par la Sportive avec une notion géographique et équilibrées sportivement.
Dates : se reporter au planning de la saison 2021-2022 (cf. annexe 2).

1.2 1ère Phase

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

1.3. 2ème Phase

A l'issue de la 1ère phase, les 2 premiers de chaque poule A - B - C constituent la poule de Play Off à 6 équipes pour le Titre de Pré-National et la (es) montée(s) en N3.

Le Pôle Espoir Jean Perrin ne peut pas participer à la 2ème phase pour des raisons logistiques et de déplacements, par conséquent, s'il termine 1er ou 2ème de sa poule à l'issue de la 1ère phase, c'est l'équipe placée immédiatement en dessous qui accèdera à sa place en Play Off.

Le Pôle Espoir Jean Perrin est protégé, il sera proposé dans la poule du centre seulement en 1ère phase de Pré-National la saison suivante, en plus des équipes initialement prévues.

1.4. Play Off ARA à 6 équipes pour le Titre de Pré-National et les Montées en N3

Les équipes sont réparties en Play Off en tenant compte des points et des coefficients des équipes de même classement des 3 poules en utilisant la table berger à 6 équipes pour déterminer l'ordre des rencontres. Dans cette nouvelle poule les équipes **repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1ère phase et elles** rencontrent uniquement les équipes des autres poules en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 8 journées.
À l'issue de la dernière journée des Play Off, l'équipe classée première est championne dans son genre et elle est proposée à l'accession directe à la N3, avec suivant le classement général des Régions établi par la CCS de proposer une deuxième équipe prise dans l'ordre du classement final des Play Off (RGER 4/2) sans restriction de classement.
1ère Phase = 10 journées 2ème Phase = P/O et PD = 8 journées

1.5. Play Down ARA

Les 12 équipes restantes sont réparties en 2 poules de 6 équipes comme prédéfinies suivant le tableau ci-dessous **(Annexe 1).**
Dans ces 2 poules de Play Down les équipes repartent avec les résultats (points/sets) des matchs joués entre les équipes de la même poule de la 1ère phase et elles rencontrent uniquement les équipes des autres poules en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 8 journées.
À l'issue de la dernière journée les 4 dernières équipes du classement général des 2 poules de Play down **(15° à 18° BRI 1.6.)** sont reléguées en régional avec la possibilité de repêcher l'équipe classée 15ème première repêchée puis 16ème troisième repêchée pour compléter si besoin la Pré-nationale.

1.6. Accession et Relégation (droits sportif)

Pour établir le classement général final, à l'issue de la dernière journée du championnat ARA seniors M/F, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

Annexe 1

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SENIOR M/F ARA 2021-2022

PN M/F P/O de 1 à 6	
1A	Résultats conservés = 8 Journées 1er = N3
1B	
1C	
2A	
2B	
2C	

RM Poule de 1 à 4	
1D	Résultats conservés = 4 Journées 1° et 2° en PN 3° = 2è repéché 4° = 4è repêché
1E	
2D	
2E	

RF P/O Ouest de 1 à 6	
1D	Résultats conservés = 6 Journées 1° en PN + Titre Match classement 2è de P/O Gagnante = 2è Repêché Perdante = 4è repêché
1E	
2D	
2E	
3D	
3E	

RF P/O Est de 1 à 6	
1F	Résultats conservés = 6 Journées 1° en PN+Titre Match de clst 2è de P/O Gagnante = 2è Repêchée Perdante = 4è repêchée
1G	
2F	
2G	
3F	
3G	

PN M/F P/d de 7 à 18	
3°A	Résultats conservés = 8 Journées Clst Général de 15° à 18° Descentes en RM / RF 15°=1°repêché 16°=3°repêché
4°B	
4°C	
5°B	
5°C	
6°A	

RM Poule de 5 à 8	
3D	Résultats conservés = 4 Journées Pas d'incidence
3E	
4D	
4E	

RF P/d Ouest de 7 à 12	
4D	Résultats conservés = 6 Journées descentes en Dép Moins bonne 3° des P/d et 4° - 5° - 6°
4E	
5D	
5E	
6D	
6E	

RF P/d Est de 7 à 12	
4F	Résultats conservés = 6 Journées descentes Dép Moins bonne 3° des P/d et 4° - 5° - 6°
4G	
5F	
5G	
6F	
6G	

PN M/F P/d de 7 à 18	
3°B	Résultats conservés = 8 Journées Clst Général de 15° à 18° Descentes en RM / RF 15°=1°repêché 16°=3°repêché
3°C	
4°A	
5°A	
6°B	
6°C	

RM Poule de 9 à 12	
5D	Résultats conservés = 4 Journées Pas d'incidence
5E	
6D	
6E	

RM Poule de 13 à 18	
7D	Résultats conservés = 4 Journées Pas d'incidence
7E	
8D	
8E	

1.7. Péréquation Financière des équipes en Pré-nationale (AG 2020)

Introduction de la péréquation kilométrique pour les clubs du championnat de Pré-national seniors M/F établie sur la base de la moyenne kilométrique parcourues par les équipes de chaque poule et par phase. Sont exclus de cette péréquation les pôles et les centres de formation, mais les déplacements des autres équipes pour affronter ces structures sont bien pris en compte.

La ligue établit en fin de saison le tableau de la péréquation en facturant aux clubs la somme correspondante à la différence de la moyenne des clubs qui se sont déplacés le moins et transforme cette somme en avoir pour les clubs qui se sont le plus déplacées sur la base du barème fédéral (base fédérale 0,60€)

2. CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARA SENIORS MASCULINS

2.1. Formule Sportive

Il est constitué de 16 équipes réparties en 2 poules de 8 équipes (RMD et RME) avec une notion géographique et équilibrées sportivement.
Dates : se reporter au planning de la saison 2021-2022 (cf. annexe 2).

2.2. 1er Phase :

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 14 journées.

2.3. 2ème Phase : 1 poule de Play Off et Titre

À l'issue de la 1ère phase, les 2 premiers de chaque poule constituent la poule de Play Off. Les équipes rencontrent uniquement les autres équipes de l'autre poule en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 4 journées.
Le premier est déclaré champion régional ARA et les 2 premiers de Play Off accèdent directement en Pré-national la saison suivante.
Les équipes classées 3ème et 4ème sont repêchables pour compléter si besoin la Pré-nationale (se reporter au tableau annexe 1).

2.4. 2ème Phase : 3 poules de Play Down

A l'issue de la 1ère phase, les 6 équipes restantes de chaque poule constituent les 3 poules de Play Down à 4 équipes et rencontrent uniquement les équipes de l'autre poule en match Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 4 journées.

3 CHAMPIONNAT RÉGIONAL ARA SENIORS FÉMININ

3.1 Formule Sportive

Après réaménagement suite aux forfaits, Il est constitué de 23 équipes réparties en 3 poules de 6 et poule de 5 équipes associées (RFD – RFE) et (RFF – RFG à 5 équipes) avec une notion géographique et équilibrées sportivement.
Dates : se reporter au planning de la saison 2021-2022 (cf. annexe 2).

3.2. 1er Phase :

Dans chaque poule toutes les équipes se rencontrent en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 10 journées.

3.3. 2ème Phase : 2 poules de Play Off et Titre de Championne Régionale ARA féminin

A l'issue de la 1ère phase, les 3 premières équipes des poules associées constituent les 2 poules de Play Off et rencontrent uniquement les équipes de l'autre poule en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 6 journées.
Les premières de chaque Play Off jouent le Titre de championne Régional ARA en 3 sets gagnants chez la meilleure première (ratio points /matchs joués) et ses 2 équipes accèdent directement en Pré-nationale la saison suivante.

Les équipes classées deuxièmes des Play Off jouent un match de classement en 3 sets gagnants chez la meilleure deuxième (ratio points /matchs joués) et sont repêchables dans l'ordre du résultat de la rencontre pour compléter si besoin la Pré-nationale : gagnante 2ème repêchée, perdante 4ème repêchée (tableau annexe 1).

3.4. Date titre régional féminin des 1ères et du match de classement des 2èmes :

Samedi 14 mai 2022 **Arbitrage : CRA** **Marque** : Club organisateur

3.5. 2ème Phase : 2 Poules de Play Down des poules associées RFF et RFG

A l'issue de la 1ère phase les équipes classées 4° ,5° et 6° des poules associées constituent les 2 poules de Play Down et rencontrent uniquement les équipes de l'autre poule en matchs Aller et Retour en 3 sets gagnants sur 6 journées.
Les 6 dernières équipes du classement général des poules de Play Down sont remises à la disposition de leur comité d'appartenance, avec possibilité d'être repêchées pour compléter si besoin la poule régionale féminine, dans l'ordre du classement général.

4. ACCESSION DIRECTE EN RÉGIONAL SENIORS M/F

4.1. Préambule

Les 7 comités départementaux gestionnaires des championnats seniors de Pré-Régional proposent dans chaque genre leur champion d'accession ou à défaut leur représentant avec la possibilité de proposer une deuxième équipe pour compléter si besoin la régionale, après les repêchées.

5. REGLEMENT GÉNÉRAL DU CHAMPIONNAT SENIORS ARA M/F

- En cas de forfait d'une équipe, une pénalité sportive et financière sera appliquée au club concerné.
- **Arbitrage CRA** : La CRA désigne les arbitres et fixe le montant des indemnités.
- **Marque** : Club organisateur

5.1. Qualification des joueurs M/F au Titre Régional seniors et aux matchs de classement

Pour participer au Titre Régional seniors et aux matchs de classement un joueur ou une joueuse des catégories seniors et jeunes devra avoir été inscrit (te) dans le pavé des joueurs au minimum sur trois (3) feuilles de matchs de l'équipe concernée avec son club et avoir une licence compétition Volley-Ball de la saison en cours en respectant la date limite de qualification fixée au **23 janvier 2022**. Il en est de même pour l'entraineur dans le pavé encadrement.

5.2. Nombre de mutés (ées)

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR.

6. COMPÉT'LIB 2022 - PHASE RÉGIONALE

6.1. Tournoi Qualificatif à la Finale Nationale :

La Ligue organisera la finale régionale en respectant la réglementation et la date butoir fixée par la FFV et communiquera à la Fédération le vainqueur qualifié à la phase Nationale.
La phase Régionale se déroulera sur une journée et réunira au maximum 12 équipes qualifiées issues de la phase départementalisée et des équipes sur volontariat dans les secteurs non concernés par une phase départementale.
Une caution de 40 € sera demandée pour la participation à la phase régionale, et rendue après la participation effective de l'équipe ou conservée en cas de désistement de l'équipe.
Date : en attente de la date Fédérale
Un appel à candidature sera effectué auprès de tous les clubs par l'intermédiaire des Comités en joignant le cahier des charges.

PARTIE 2. DISPOSITIONS PARTICULIÉRES AUX COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES

7. CHAMPIONNAT RÉGIONAL JEUNES ÉLITE - M13 - M15 - M18 - M21 M/F

Préambule : Afin de dynamiser les compétions régionale jeunes**,** la Sportive propose un championnat régional jeunes "ÉLITE" dans les mêmes catégories que la coupe de France.

7.1. Les clubs dont leur équipe première est dans le championnat de Pré-national ARA senior M/F devront obligatoirement engager une équipe en coupe de France ou en Championnat Régional Élite dans la catégorie et du genre de leur choix. (M13 – M15 – M18 - M21).

7.2. Les clubs qui ont des équipes engagées en coupe de France jeunes des catégories M13 à M21 M/F poursuivront obligatoirement après leur élimination en coupe de France, la compétition dans le championnat régional Élite dans la même catégorie et genre.

Possibilité aux clubs non concernés par le caractère "obligatoire" d'engager une équipe ou pour les autres clubs une deuxième équipe en Championnat régional ÉLITE via leur espace club avant le : **24 octobre 2021 et s'acquitter de 50 € par équipe.**

Pas de montant d'engagement pour les équipes en coupe de France dans la même catégorie.
Après le TQE, les équipes non retenues dans le championnat régional Elite pourront sur volontariat participer au challenge régional sur 2 ou 4 dates, suivant le nombre d'équipes inscrites.

8. PRINCIPE DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL ÉLITE JEUNES : M13 - M16 - M18 - M21 M/F

a) Catégories M13 – M18 – M21 – M/F. Suivant le nombre d'équipes engagées au 24 octobre 2021, la Sportive prévoit de proposer 1 ou 2 Tours préliminaires Régionaux les 14 novembre et 12 décembre 2021 qui serviront de base pour établir les poules de niveau du TQE.

b) Catégories M15 – M/F. Suivant le nombre d'équipes engagées au 24 octobre 2021, la Sportive prévoit de proposer 1 ou 2 Tours préliminaires Régionaux les 7 novembre et 05 décembre 2021qui serviront de base pour établir les poules de niveau du TQE.

c) TQE Catégories M13 – M18 – M21 – M/F - le 09 janvier 2022 : Il permettra de qualifier par catégorie et genre 9 équipes pour le championnat régional Élite y compris les équipes éliminées du tour 4 de la coupe de France.

d) TQE Catégorie M15 le 23 janvier 2022. Il permettra de qualifier sportivement par catégorie et genre 9 équipes pour le championnat régional Élite y compris les équipes éliminées du tour 4 de la coupe de France.

e) Le championnat Régional Elite par poule de 9 équipes par catégorie et par genre se déroule en tournois tournants sur 4 journées avec à chaque journée 3 tournois de 3 équipes qui se rencontrent en 2 sets gagnants (idem formule coupe de France jeunes)
Ce principe de formule sportive permet de limiter les grands déplacements tout en assurant à chaque équipe de recevoir une fois et celles situées géographiquement les plus centrales 2 fois.

f) Après leur élimination de la coupe de France les équipes ne peuvent pas changer de catégorie en championnat Régional Élite.

g) Une équipe absente au(x) tour(s) préliminaire(s) proposée(s) par la Sportive ne pourra pas participer au TQE.

h) Dans toutes les catégories, les finales ELITE regrouperont par leur classement les équipes du championnat Régional Élite et les équipes de la coupe de France éliminées après le Tour 4.

9. CHALLENGE RÉGIONAL JEUNES - M/F - M13 - M15 - M18/M21 M/F

9.1. CHALLENGE RÉGIONAL JEUNES - M/F

Les équipes non-inscrites en Coupe de France ou une 2ème équipe d'un club engagé en coupe de France dans la même catégorie ont la possibilité de s'engager dans le Challenge Régional via leur espace club avant le **09 janvier 2022 et s'acquitter de 50 € par équipe.**

9.2. Principe du Challenge Régional jeunes catégorie M13 – M15 – M18/21 - M/F :
Après les TQE 2 à 4 plateaux aux mêmes dates que le Championnat Régional Elite seront proposées aux équipes non retenues dans le championnat régional Élite dans les catégories **M13 – M15** et les catégories réunies **M18/M21** ainsi que les équipes volontaires inscrites via leur espace club. La formule sportive proposée tiendra compte du nombre d'équipes engagées.
La présence d'une équipe jeune **à 5 plateaux** dans la **même catégorie** permettra à son club de satisfaire dans le même genre à un UF (1) pour ses DAF régionaux pour la saison en cours

10. FINALES ARA JEUNES ÉLITE ET HONNEUR M11 – M12 – M13 – M15 – M18 – M21 M/F

10.1. Finales ARA jeunes ÉLITE des catégories M13 - M15 - M18 - M21 M/F
Les équipes qualifiées déterminées par la Sportive seront issues des poules du Championnat Régional Élite avec les équipes éliminées après le Tour 4 de la coupe de France M/F dans la même catégorie.

10.2. Dates des finales Élite :
M13 en jeu de 4x4 dimanche 12 juin 2022 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature
M15 en jeu de 6x6 dimanche 05 juin 2022 de 9H30 à 17h00 lieu : en attente de candidature
M18 en jeu de 6x6 dimanche 12 juin 2022 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature
M21 en jeu de 6x6 dimanche 12 juin 2022 de 9H30 à 17H00 lieu : en attente de candidature

10.3. Finales ARA jeunes HONNEUR de M13 à M15 Masculin et Féminin
Les équipes du challenge régional retenues par la Sportive seront conviés aux Finales Honneur dans les catégories citées avec les champions départementaux ou leur représentant à raison d'une équipe par Comité avec la possibilité pour tous les comités de demander des places supplémentaires suivant les places disponibles, qui seront attribuées en regard du classement général annuel des comités par catégorie et par genre et de respecter une équipe par club.
Les organisateurs pourront s'ils en font la demande, proposer leur équipe à la finale qu'ils organisent dans la mesure des places restantes libres.

10.4. Classement général jeunes :
Pour toutes les finales ARA jeunes Honneur M/F le classement général annuel des équipes est effectué par Comité sur les deux saisons précédentes des finales ARA et des résultats de la coupe de France des catégories M13 et M15.

10.5. Dates des finales Honneur :
M13 en jeu de 4x4 dimanche 12 juin 2022 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature
M12 en jeu de 3x3 dimanche 12 juin 2022 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature
M15 en jeu de 4x4 dimanche 05 juin 2022 de 9H30 à 17H00 Lieu : en attente de candidature

10.6. Qualification Régionale des M11 M/F en 2x2
Engagement libre directement auprès du secrétariat de la ligue en respectant la date limite d'engagement.
La ligue décernera un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale afin de préparer au mieux les équipes qualifiées à la Finale Nationale avec l'obligation aux finalistes de participer à la finale de la coupe de France des M11.

Finale Régionale M11 : dimanche 22 mai 2022 Lieu : en attente de candidature

Finale Nationale M11 : l**es 18 et 19 juin 2022**

10.7. FINALE ARA Honneur des M12 M/F en 3x3
12 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne, avec la possibilité d'équipes supplémentaires issues du classement général de la saison précédente.
Date : dimanche 12 juin 2022 de 9H30 à 17H00 **Lieu** : en attente de candidature

10.8. FINALE ARA Honneur des M13 M/F en 4x4

12 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne et des équipes du Challenge Régional retenues par la Sportive. Si des places restes encore disponibles, possibilité de compléter sur proposition de la Sportive par une ou des équipes issues du classement général des comités de la catégorie et du genre.

Date : Dimanche 12 juin 2022 de 9H30 à 17H00 **Lieu** : en attente de candidature

10.9. FINALE ARA Honneur des M15 M/F en 4x4

9 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne. Si des places restes encore disponibles, possibilité de compléter sur proposition de la Sportive par une ou des équipes issues du classement général des comités de la catégorie et du genre.

Date : dimanche 05 juin 2022 de 9H30 à 17H00 **Lieu** : en attente de candidature

10.10. FINALE ARA Honneur des M15 M/F en 6x6 (sous réserve)

9 équipes au total dont 6 places réservées aux comités de Rhône-Alpes et 1 place aux comités d'Auvergne. Si des places restes encore disponibles, possibilité de compléter sur proposition de la Sportive par une ou des équipes issues du classement général des comités de la catégorie et du genre.

Date : Dimanche 05 juin 2022 de 9H30 à 17H00 **Lieu** : en attente de candidature

PARTIE 3. RAPPEL DES RÉGLEMENTS

11. GESTION DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

La gestion des championnats seniors et jeunes, masculins et féminins est assurée par l'annexe de la Ligue, à l'adresse suivante : **Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Volley-Ball – 68 avenue Tony Garnier 69007 LYON.**

11.1. Feuilles de match

Obligation d'utiliser la Feuille de Match Électronique pour les compétitions seniors et jeunes

En cas de l'utilisation de la feuille papier, elle doit impérativement parvenir à l'annexe de la Ligue au plus tard le mercredi qui suit la rencontre.

En cas d'absence ou de retard de transmission, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, mais à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 5)

11.2. Saisie des résultats

En cas de l'utilisation de la feuille papier, les résultats des rencontres doivent être communiqués par le biais d'Internet : http://www.ffvbeach.org/ffvbapp/resu - "Saisie des résultats" au plus tard le dimanche 20h00.

En cas d'absence ou de retard de saisie, la première fois, il sera fait un simple rappel au groupement sportif, à partir de la seconde fois, l'amende prévue sera appliquée. (Annexe 5)

12. HORAIRES DES RENCONTRES (AG 2013)

12.1. Divisions Régionales M/F : **(RGER 11/1)** samedi 17H00/21H00 - dimanche 11H00/16H00

Délai de 2H30 entre 2 rencontres seniors couplées le même jour dans le même gymnase

12.2. Jeunes en formule Championat Régional Élite et ou du Challenge Régional :
Tournois les dimanches prévus au calendrier à partir de 11H00.

12.3. Finales ARA Jeunes : les dimanches de 10H00 à 17H00.

13. INSCRIPTION SUR LA FEUILLE DE MATCH

13.1. Numéro des joueurs

Il est recommandé aux équipes seniors M/F de garder le même numéro de maillot pour chacun de ses joueurs pendant toute la saison.

13.2. Nombre de joueurs étrangers autorisés sur la feuille de match

Le nombre de joueurs étrangers (HORS U.E.) autorisés sur la feuille de match est de deux (2).

13.3. Nombre de joueurs mutés autorisés sur la feuille de match

Le nombre de mutés inscrits sur la feuille de chaque match est limité à trois (3) avec la possibilité d'un (1) Muté exceptionnel sous réserve qu'il soit validé par la CRSR pour le jeu en 6X6 et de deux (2) seulement pour les jeux à effectifs réduits.

14. QUALIFICATIONS ET LICENCES

Seuls peuvent participer aux championnats régionaux toutes divisions, les joueurs (joueuses) avec une licence "COMPÉTITION VOLLEY-BALL" validée par la FF Volley conformément au règlement Général des Licences et des GSA.

Dans le cas de licence suspendue ou annulée automatiquement par la FFV, le GSA concerné ne devra plus inscrire ce licencié sur une feuille de match jusqu'à sa nouvelle régularisation fédérale. Le titulaire de cette dite licence ne peut plus exercer de fonctions liées à sa licence.

a. Licence suspendue provisoirement : la DHO est réactivée à la date initiale de la saisie informatique

b. Licence annulée : la DHO est réactivée à la date de la validation de la FFV.

Toute inscription de ce dit licencié avant sa régularisation entrainera des pénalités sportives.

Pour participer au championnat régional senior toutes divisions seniors M/F, les joueurs et joueuses devront être qualifiés (ées) avant le **23 janvier 2022** (date de DHO faisant foi).

Les joueurs et joueuses renouvelant leur licence COMPETITION VB ou transformant leur licence auprès de leur GSA ne sont pas concernés par ce délai.

15. CAS PARTICULIER DES JEUNES M/F

a) Les Jeunes, jusqu'à la catégorie M21, sont autorisés à participer à toutes compétitions Seniors sans jamais appartenir à une équipe Senior (équipe 1 et ou équipe réserve) en respectant les catégories d'âge autorisées (cf. annexe 5), limité a *** un seul match Senior par Week-end (excepté cas 20. b).**

b) Pour chaque GSA : **Deux joueurs** maximum des catégories de M18 à M21 peuvent être inscrits le même week-end sur deux (2) feuilles de matchs seniors des championnats Nationaux et ou Régionaux.

c) Les clubs ayant 3 équipes seniors pourront lors d'un même weekend, faire doubler 2 joueurs(euses) des catégories jeunes, de l'équipe 1 en équipe et 2 joueuses de l'équipe 2 en équipe 3". **(AG Ligue 2021)**

d) Les participants aux Coupes de France Jeunes ne peuvent disputer aucun match senior le même jour.

e) Les joueurs ne peuvent disputer plus de deux rencontres dans une période de 36 heures, sauf dans le cadre d'épreuves spécifiques comportant plus de deux équipes.

f) Une (1) mutation supplémentaire dans les catégories jeunes en cas de mutation professionnelle des parents à partir d'un autre département, d'une autre région ou de plus de 100 km. **(AG Ligue 2021**)

16. AMÉNAGEMENTS AUX CALENDRIERS

16.1. Préambule (AG 2015)

Dans le cas où des matchs du championnat régional senior M/F tous niveaux se trouvent planifiés pendant toutes les vacances scolaires d'hiver, les matchs des équipes recevantes et visiteuses situées dans les zones touristiques des stations de ski, seront obligatoirement implantés par la CRS les dimanches à 15h00 si 1 match ou 14H00 et 16H00 si deux matchs (AG 2015).

Les rencontres doivent se dérouler les week-ends prévus aux calendriers officiels.

Le groupement sportif qui souhaite des modifications aux calendriers, doit respecter le délai et la procédure, après parution des calendriers définitifs, un droit de modification sera perçu (amendes et droits (annexe 3) **sous réserve de respecter l'article 10.2 du RGER.**
Le report de match pour les dates communes entre le championnat Senior Régional tous niveaux et la coupe de France Jeunes des catégories M20 et M17, est de droit à partir du 4ème tour et gratuit, à condition que le demandeur respecte la procédure et le délai fixé, au minimum 10 jours avant la date du match senior. Les dates de reports sont indiquées en R sur le planning.
En cas de désaccord entre les 2 clubs concernés par un report de droit, c'est la Commission Sportive référente qui fixera elle-même la date de report, à charge pour elle de prévenir les intéressés 10 jours avant la date de la rencontre.
En cas de déplacement lointain de la Coupe de France jeunes, au 3ème et des tours suivants, une demande pourra être faite à la CRS qui en appréciera la pertinence (distance, nombre de joueurs concernés …).
Toutefois, la CRS pourra invalider toute demande après avoir apprécié la participation réelle et effective de ces joueurs (ses) au sein de leurs équipes.
Lors de la dernière journée, chaque équipe devra jouer en gardant le jour et l'horaire majoritairement utilisés tout au long de la saison. Dans le cas contraire, la Commission refusera cette demande et fixera le jour et heure du dernier match de l'équipe concernée en regard avec ceux utilisés en cours de saison.

17. COMPTAGE DES POINTS - CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SENIORS - JEUNES

17.1. Le classement s'effectue selon les modalités suivantes :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdue 2/3 : 1 point
- Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 : 0 point
- Rencontre perdue par pénalité : moins 1 point (0/3 - 0/25 0/25 0/25)
- Rencontre perdue par forfait : moins 2 points (0/3 - 0/25 0/25 0/25)

17.2. Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultat direct entre les équipes (nombre de points obtenus par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus

18. MODE DE CLASSEMENT

Les groupements sportifs ayant obtenu le même classement dans des poules différentes sont départagés subsidiairement, d'abord par le quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matches joués, ensuite par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus, enfin par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus dans leurs poules respectives. ***(Différence point 3)***

19. OBLIGATIONS LORS DES RENCONTRES

L'équipe recevante doit mettre à la disposition de l'équipe visiteuse, 12 ballons homologués par la FF Volley et identiques au ballon du match.
Pour les compétitions régionales seniors M/F des 2 niveaux, les ballons homologués sont ceux référencés dans le RGEN (N3 et 1er niveau régional), soit pour cette saison : les ballons MIKASA MVA 200 - MVA 300 - MVA 320 – MVA 330 et MOLTEN V5M5000 -V5M4500 - ALLSIX V900

20. DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DES CLUBS

20.1. Devoirs nationaux

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves nationales de la FF Volley (RGEN) de la saison en cours, en respectant la date de leur mise en application.

20.2. Devoirs régionaux - Licences et UF

Ils sont appliqués en totalité suivant le règlement général des épreuves régionales de la ligue Auvergne Rhône-Alpes (RGER) en respectant la date de leur mise en application (31 janvier de la saison en cours) :

- Pré-nat : 25 licences jeunes « Compétition Volley-ball » ou 15 du même genre et 1,5 UF dont 1 équipe jeune de jeu 6x6 ou 4x4. (* Voir spécificité particulière pour l'équipe du GSA ayant son équipe 1 engagée en Pré national - annexe 5)
- Régional : 16 licences jeunes « Compétition Volley-ball » ou 10 du même genre et 1 UF dont 1 équipe jeune de jeu 6x6 ou 4x4
- Par Équipe supplémentaire : 12 licences jeunes « Compétition Volley-ball » ou 8 du même genre et 0,5 UF

20.3. Devoirs régionaux Équipes réserves (AG 2012)

Pour les clubs ayant plusieurs équipes seniors engagées en division championnat National et Régional, il leur sera comptabilisé en plus de la totalité de leur DAF pour leur équipe première, ½ Unité de Formation et 12 licences jeunes « Compétition Volley-Ball" ou 8 du même genre par équipe réserve seniors Nationale et ou Régionale.

20.4. Devoirs régionaux spécifiques à une équipe jeune en championnat senior M/F

Une équipe composée en totalité de jeunes toute la saison, engagée en compétition senior ne génère pas de devoir d'accueil et compte comme (1) une Unité de Formation.

20.5. Bonus régional : (Saison N)

Un club qui engage une équipe jeune M/F dans le championnat régional jeune bénéficiera du bonus de 0,5 UF. (AG 2015)

- **Bonus A** : Le bonus de 0,5 UF pour les Devoirs régionaux de 1 UF et plus sera accordé, aux clubs participants ayant une équipe engagée dans une compétition régionale jeunes de la saison en cours, sans possibilité de cumul, mais pouvant être utilisé au choix dans un des 2 genres.
- **Bonus B** : Un club ayant une ou plusieurs équipes en poule finale des coupes de France jeunes, bénéficiera de ½ UF à partir de 1 UF et plus, pour ses DAF régionaux mais non cumulable avec le bonus "A".

21. CONSÉQUENCES POUR NON RESPECT DES DAF RÉGIONAUX

Quand un GSA ne satisfait pas à ses Devoirs d'Accueil et de Formation régionaux en nombre :

a) D'Unité de Formation : l'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons. Une pénalité financière sera appliquée, égale à 8 fois la part Ligue de la catégorie M20 du nombre de joueur manquant.

b) De licences jeunes : Le GSA qui n'a pas le nombre réglementaire de licences Compétition Volley-Ball au 31 Janvier de la saison en cours est sanctionné d'une amende, fixée au Règlement Financier - Montant des Amendes et Droits, par licence manquante (part ligue de la catégorie M20). Le GSA bénéficie d'un délai pour régulariser sa situation, soit avant le 31 mars de la saison en cours. Passée cette date, le GSA toujours en infraction encoure la rétrogradation administrative de l'équipe concernée par les DAF, dans la division immédiatement inferieure. L'équipe senior dans le respect du genre concerné ne pourra obtenir qu'un seul sursis sur une durée de 4 saisons.

22. RÉGLEMENT SPORTIF M11 M/F EN 2X2 (AG 2019)

Phase Régionale M11 M/F : pour la qualification régionale la ligue décernera aussi un titre régional dans cette catégorie en respectant la réglementation Fédérale avec des engagements libres auprès de la Ligue avec l'obligation au champion et championne de participer à la finale de la coupe de France des M11.

Dimensions du terrain : 5 X 10 mètres le filet est à une hauteur de 1,95 mètres pour les masculins et féminines.

a) 2 joueurs sur le terrain et 1 ou 2 joueurs remplaçants – Le nombre de remplacements est limité à 4 et ils sont libres avec un échange de jeu entre les changements.

b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) Match en 2 sets gagnants de 21 points (tie break en 15 points) avec 1 temps mort technique à 11 de 1 minute et 2 temps morts entraineurs de 30 secondes par set.

d) Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent. Limitation à 3 services consécutifs par joueur et ainsi de suite. Un joueur ayant servi, ne pourra pas remplacer le joueur qui le suivra au service, pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.

e) Quand l'équipe en réception a gagné le service ses joueurs "tournent" d'une position, donc effectuent l'inversion avec le serveur précédent de l'équipe.

f) Mixité non autorisée

g) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé

h) Libéro : il n'y a pas de libéro

- **<u>Ballons recommandés</u> :** MIKASA : MVA350SL - MVA 123SL
  MOLTEN: SSVP4 - V5M200L - ALLSIX V100 - SOFT 200 - 220G

23. RÉGLEMENT SPORTIF M12 M/F EN 3X3 (AG 2014)

a) Feuille de match : Le nombre de joueurs inscrits est de 5 **non limité** en catégorie **M12**.

b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) Composition des équipes : Le nombre de joueurs sur le terrain est de 3 avec un maximum de 2 remplaçants.

d) Mixité non autorisée

e) Dimensions du terrain : 4,5 x 12 mètres, le filet est à une hauteur de 1,95 mètres pour les masculins et féminines.

f) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match.

g) Positions des joueurs et numérotation : pas de position spécifique sur le terrain

h) Rotation normale au service : joueur poste 1, puis joueur poste 2, et joueur poste 3.

i) Pour éviter les séries trop longues de services, limitation à 3 services consécutifs par joueur (sans perte de service pour l'équipe).

j) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé

k) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 3, ces remplacements sont libres sauf :

Le joueur de la position 1 ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.

Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu

l) Libéro : il n'y a pas de libéro

<u>Temps morts</u> :

a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.

b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets.

- **<u>Ballons recommandés</u> :** MIKASA : MVA350SL - MVA 123SL
  MOLTEN: SSVP4 - V5M200L - ALLSIX V100 - SOFT 200 - 220G

24. RÉGLEMENT SPORTIF M13 M/F EN 4X4

a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.

b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants

d) Mixité non autorisée

e) Dimensions du terrain : 7m X 14 m avec une ligne arrière à 3 m à partir du centre du terrain (filet). Le filet est à une hauteur de 2,10 m pour les masculins et pour les féminines.

f) Responsable des équipes : un capitaine d'équipe est désigné et il peut être assisté de son entraîneur lors de réserves formulées avant et pendant le match

g) Positions des joueurs et numérotation **:**

- La position 1 sera celle du joueur arrière,
- La position 2 sera celle du joueur avant droit,
- La position 3 sera celle du joueur avant-centre,

- La position 4 sera celle du joueur avant gauche.
- La position relative des joueurs entre eux, au moment de la frappe du ballon au service :
- Les joueurs avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet),
- Le joueur arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs avants.

h) Rotation normale au service

i) Frappe de service autorisée : cuillère, tennis, smashé

j) Remplacement des joueurs : le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- Le joueur de la position 1 qui ne pourra remplacer le joueur de la position 2 qui le suivra au service pour éviter qu'un même joueur ne serve deux fois consécutivement.
- Un joueur remplacé et sorti de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

k) Libéro : il n'y pas de libéro

l) Les autres règles du jeu en 6X6 s'appliquent au jeu 4X4.

Temps morts :

a) Technique : 2 temps morts technique à 8 et à 16 points sont accordés lors des sets en 25 points et ils sont d'une durée de 1 minute.

b) Par équipe : 2 temps morts de 30 secondes sont accordés dans tous les sets.

- **Ballons recommandés :** MIKASA : MVA 350 SL - MVA 350 L - MVA 123L
  MOLTEN: SSVP 4 - V5M200L - V5M2501L - ALLSIX V100 - SOFT 230 – 250G

25. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 4X4

a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 8.

b) Le nombre de mutés est limité à deux (2) dans le jeu à effectif réduit.

c) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 4 avec un maximum de 4 remplaçants

d) Mixité non autorisée

e) Dimensions du terrain : 7m X 14m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.

f) Se reporter aux règles de jeu en 4x4

26. RÉGLEMENT SPORTIF M15 M/F EN 6X6

a) Feuille de matchs : Le nombre de joueurs inscrits est de 10.

b) Le nombre de mutés est limité à trois (3) dans le jeu en 6x6.

c) Composition des équipes : le nombre de joueurs sur le terrain est de 6 avec un maximum de 4 remplaçants

d) Trois (3) remplacements sont autorisés par poste entre 2 joueurs avec un maximum de 6 au total par set et par équipe (feuille de match spécifique). Un échange de jeu entre chaque changement est obligatoire.

e) Mixité non autorisée

f) Dimensions du terrain : 9m X18 m avec une ligne arrière à 3m à partir du centre du terrain. Le filet est à une hauteur de 2,24m pour les masculins et à 2,10m pour les féminines.

g) Se reporter aux règles de jeu en 6x6

27. CONNAISSANCE DES RÉGLEMENTS

L'engagement aux compétitions implique la parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité par les comités départementaux et les groupements sportifs participants.

28. CAS NON-PRÉVUS

La commission régionale sportive, en accord avec la commission régionale des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus au règlement général des épreuves régionales RGER) et au présent bulletin régional d'information (BRI).

ANNEXE 3

EQUIPES ENGAGÉES DANS LE CHAMPIONNAT ARA SENIORS M/F SAISON 2021/2022

SENIORS MASCULINS ARA	
N°	**EQUIPES**
1	**ANNECY VB**
2	**FIRMINY VB**
3	**GRENOBLE VUC 2**
4	**FRJEP CHARNAS**
5	**STADE CLERMONTOIS**
6	**FIDESIENNE VB**
7	**US ST-EGREVE VB 2**
8	**CASE VB 2**
9	**US MEYZIEU VB**
10	**VB@LL 1**
11	**RHODIA VAISE**
12	**AL CHAMBERY VB 1**
13	**PAYS VIENNOIS**
14	**VOIRONNAIS VB**
15	**AS CALUIRE VB**
16	**ASULYON VB 3**
17	**UA SEYSSINS VB**
18	**E FOREZIENNE**
19	**ES MEYLAN VB**
20	**VB VILLEFRANCHE 3**
21	**VALENCE ACE**
22	**PESD LYON 2**
23	**FONTAINE VOLLEY**
24	**E. ST MAURICE/DARGOIRE**
25	**VBC LYON FRANCHEVILLE**
26	**VB POUILLY ST NIZIER**
27	**VILLARS**
28	**OF ST CYPRIEN VB**
29	**PLVPB VILLETTE LYON**
30	**AL CHAMBERY VB 2**
31	**VBALL 2**
32	**ROANNE/RIORGES**
33	**E ST CHAMOND VB**
34	**RIOM**
	PÔLE ESPOIR J. PERRIN

SENIORS FEMININS ARA	
N°	**EQUIPES**
1	**ANNEMASSE VOLLEY 74**
2	**GRENOBLE VUC 2**
3	**FIDESIENNE VB**
4	**US MEYZIEU VB 2**
5	**VBALL 2**
6	**E.S ST-MARTIN D'HÉRES**
7	**PESD LYON**
8	**FIRMINY VB**
9	**VBC LYON FRANCHEVILLE**
10	**VOLLEY LA TOUR DU PIN**
11	**USVG VOLLEY 1**
12	**AL ECHIROLLES**
13	**VC TALANCONNAIS**
14	**STADE CLERMONTOIS**
15	**GUILHERAND GRANGES VB**
16	**US ST-EGREVE VB**
17	**CÉBAZAT**
18	**UA SEYSSINS VB 2**
19	**VB VILLEFRANCHE 2**
20	**MONTÉLIMAR**
21	**PEYRINS VB**
22	**ANNECY VB**
23	**US MEYZIEU VB 3**
24	**OF ST CYPRIEN VB**
25	**L'ENVOLLEY 01**
26	**AS DARDILLY**
27	**AL CHAMBERY VB 2**
28	**E. ST-CHAMOND VB 2**
29	**SL MARGES**
30	**ANNEMASSE VOLLEY 74 2**
31	**UGS RIORGES/AS ROANNE**
32	**GRENOBLE VUC 3**
33	**AUBENAS VB**
34	**VBALL 3**
35	**USVG VOLLEY 2**
36	**MEXIMIEUX**
37	**VOIRONNAIS**
38	**AS CALUIRE VB**
39	**RIOM**
40	**ST GEORGES LES ANCIZES**
41	**CHAMALIÉRES**
42	

ANNEXE 4

PLANNING GÉNÉRAL DES COMPÉTITIONS - FF VOLLEY - AUVERGNE - RHÔNE - ALPES SAISON 2021/2022

27/09/2022			Vacances	FÉDÉRAL												AUVERGNE - RHÔNE - ALPES									
			scolaires	Cpe de F		LAF	Elite	N2	N3	Coupe de France jeunes						SENIORS M/F			CHAMPIONNAT ARA ÉLITE - CHALLENGE RÉGIONAL JEUNES						
Mois	Jour		A B C	Pro	Amat	Pro	M/F	M/F	M/F	M21	M18	M15	M13	M11		Poules PN 3x6 10J + 8J	Poules RM 2X8 14J + 4J	Poules RF 4X6 10J + 6J	M21	M18	M15	M13	M12	M11	
SEPTEMBRE	sam	4																							
	dim	5																							
	sam	11																							
	dim	12																							
	sam	18																							
	dim	19																							
	sam	25																							
	dim	26								Engagement COUPE de France															
OCTOBRE	sam	2					1									1	1	1							
	dim	3						1	1																
	sam	9					2									2	2	2							
	dim	10						2	2			1													
	sam	16			1											3	3	3							
	dim	17								1	1		1												
	sam	23					3									4	4	4							
	dim	24						3	3										Engagemnt Jeunes Élite RÉGIONAL						
	sam	30					4									R	R	R							
	dim	31						4	4																
NOV. Toussaint	Lundi	1																							
	sam	6					5									5	5	5							
	dim	7						5	5			2									Cpe J1				
Armistice	Jeudi	11																							
	sam	13			2		R									R	R	R							
	dim	14						R	R	2	2		2						Cpe J1	Cpe J1		Cpe J1			
	sam	20					6									6	6	6							
	dim	21						6	6																
	sam	27					7									7	7	7							
	dim	28						7	7																
DÉCEMBRE	sam	4					8									8	8	8							
	dim	5						8	8			3									Cpe J2				
	sam	11			3											R	9	R							
	dim	12								3	3		3						Cpe J2	Cpe J2		Cpe J2			
	sam	18					9																		
	dim	19						9	9																
Noël	Samedi	25																							
JANVIER	Samedi	1																							
	dim	2																							
	sam	8					R									R	R	R							
	dim	9			4			R	R	4	4		4						TQE	TQE		TQE			
	sam	15					10									9	10	9							
	dim	16						10	10																
	sam	22					11									R	11	R							
	dim	23						11	11			4									TQE				
	sam	29					12									10	12	10							
	dim	30						12	12												Élite J1				
FÉVRIER	sam	5			5												13								
	dim	6								5	5		5						Élite J1	Élite J1		Élite J1			
	sam	12					13										R								
	dim	13						13	13																
	sam	19					14																		
	dim	20						14	14			5													
	sam	26																							
	dim	27						15	15																
MARS	sam	5					1									1	R	1							
	dim	6								6	6		6						Élite J2	Élite J2		Élite J2			
	sam	12					2									2	14	2							
	dim	13						16	16			6									Élite J2				
	sam	19					3									3		3							
	dim	20						17	17																
	sam	26					4									4	1	4							
	dim	27						18	18																
AVRIL	sam	2			F		R									5	2	R							
	dim	3						R	R	7	7		7						Élite J3	Élite J3		Élite J3			
	sam	9					5									6	3	5							
	dim	10						19	19			7									Élite J3				
	sam	16					6									R	R	R							
	dim	17								8	8		8												
Pâques	Lundi	18																							
	sam	23					7									7	4	6							
	dim	24						20	20			8													
	vendredi	29										Volleyades M14/M15													
	sam	30					8									8									
MAI F. Travail	dim	1						21	21																
	vendredi	6											FINALE M13												
	sam	7					9																		
F. Victoire 45	dim	8						22	22										Élite J4	Élite J4		Élite J4			
	vendredi	13									FiINALE M18														
	sam	14					10											Titre + Clst					T. Interdep.		
	dim	15																							
	vendredi	20										FINALE M15													
	sam	21						F																	
	dim	22							Q												Élite J4			QR M11	
Ascension	Jeudi	26																							
	vendredi	27											Volleyades M12/M13												
	sam	28						F	F		Volleyades M18														
F. des Mères	dim	29																							
JUIN	sam	4								FINALE M21															
	dim	5																			F. ARA				
Pentecôte	Lundi	6																							
	sam	11																							
	dim	12																	F. ARA	F. ARA		F. ARA	F. ARA M12		
	sam	18												FINALE M11					Tournoi Jeunes sur herbe "FÊTE DU VOLLEY"						F. Nat. M11	
F. des Pères	dim	19																							
	sam	25																							
	dim	26																							

ANNEXE 5

DROITS ET AMENDES SAISON 2021-2022

Pénalités

Modification au Calendrier	Montant en €
Pour Coupe de France	Gratuit
Changement de Gymnase	Gratuit
Jour et / ou horaire	35,00
Feuille de match	
Non tenue	30,00
Mal Tenue	10,00
Parvenue hors délais	20,00
Déroulement d'une rencontre	
Résultats non communiqués	25,00
Licences non présentées (à partir de la 3ème journée)	10,00
Droit de réclamation	100,00
Retard mise en place de matériel	25,00
Défaut de matériel (ballons, toise, manomètre, poteaux, filets, plaquettes	15,00
Tenue non uniforme par joueur	5,00
Forfait match	
Forfait club recevant avec déplacement club visiteur (1)	50,00
Idem sans déplacement au cours des matchs Aller (2)	50,00
Idem, sans déplacement au cours des matchs Retour Seniors (indemnité Km/Aller)	150,00 Ligue + 1€/Km Aller au club
Forfait pendant les 3 dernières journées ou Finales / Barrages Seniors	400,00
Équipe déclarée Forfait Général en Senior	800,00
Équipe déclarée Forfait Général en jeunes	400,00
Désistement dernière minute après diffusion formule sportive	40,00
Pénalités liées à des problèmes d'arbitrage	
Défaillance Totale de l'arbitre	500,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota non atteint) par match	50,00
Défaillance partielle de l'arbitre (si quota atteint) par match	25,00
Défaillance de l'arbitre attaché à l'équipe par match	85,00
Modification de désignation arbitrale délai supérieur à 10 jours	Gratuit
Modification de désignation arbitrale délai inférieur à 10 jours	30,00
Récusation d'un arbitre sur une rencontre	100,00
Divers	
Frais de dossier d'un appel en Commission Régionale d'Appel	150,00
Litige : signature du club à la place du Licencié	300,00
Absence des représentants des GS ou UGS à l'AG	50,00
Non-respect de l'obligation d'entraineur en Pré-national par match	10,00

(1) : indemnité frais déplacements du club visiteur, limité à 2 voitures, frais kilométrique selon le barème en vigueur

(2) : match retour chez le club recevant au match Aller

(3) : indemnités des frais de déplacements du club visiteur : 1€/Km trajet simple (Aller)

(4) **: match retour chez le club recevant au match aller**

ANNEXE 6

RÉCAPITULATIF DES CATÉGORIES D'AGES ET SURCLASSEMENTS SAISON 2021-2022

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2021/2022

2021 / 2022			>=2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	< =2000	<=1981	
MASCULINS			BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORS	MASTERS	
			/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.		Filet 2,35 m.			Filet 2,43 m.			Filet 2,43 m.		
			/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. X 14m.		Terrain 9m. X 18m.		Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.		
2016	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2016
2015	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2015
2014	8 ans	M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2014
2013	9 ans	M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2013
2012	10 ans	M11(1)							autorisé		Interdiction										2012
2011	11 ans	M11(2)							autorisé												2011
2010	12 ans	M13(1)									Simple Surclassement		Interdiction			Interdiction			Interdiction		2010
2009	13 ans	M13(2)									Simple Surclassement										2009
2008	14 ans	M15(1)											Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement	Interdiction	2008
2007	15 ans	M15(2)											Simple Surclassement								2007
2006	16 ans	M18(1)														autorisé			Nat & Rég : Double Surclassement / Départ. Simple surclassement		2006
2005	17 ans	M18(2)														autorisé					2005
2004	18 ans	M18(3)														autorisé			Simple Surclassement		2004
2003	19 ans	M21(1)																	autorisé		2003
2002	20 ans	M21(2)																	autorisé		2002
2001	21 ans	M21(3)																	autorisé		2001
2000	22 ans &+	SEN(1)																			2000
1981	40 ans &+	MAST																			1981

FFvolley - RECAPITULATIF CATEGORIES D'AGES et Surclassements permettant de jouer dans les épreuves des catégories ci-dessous pour la saison 2021/2022

2021 / 2022			>=2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	<= 2000	< =1981	
FEMININES			BABY/M7		M9		M11		M13		M15		M18			M21			SENIORES	MASTERS	
			/		/		Filet 1,95 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,10 m.		Filet 2,24 m.			Filet 2,24 m.			Filet 2,24 m.		
			/		/		Terrain 5m. x 10m.		Terrain 7m. x 14m.		Terrain 9m. x 18m.		Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. x 18m.			Terrain 9m. X 18m.		
2016	6 ans	M7(1)			Simple Surclassement		Simple Surclassement		Interdiction												2016
2015	7 ans	M7(2)			Simple Surclassement		Simple Surclassement														2015
2014	8 ans	M9(1)					autorisé		Simple Surclassement		Interdiction										2014
2013	9 ans	M9(2)					autorisé		Simple Surclassement												2013
2012	10 ans	M11(1)							autorisé		Interdiction										2012
2011	11 ans	M11(2)							autorisé												2011
2010	12 ans	M13(1)									Simple Surclassement		Interdiction			Interdiction			Interdiction		2010
2009	13 ans	M13(2)									Simple Surclassement										2009
2008	14 ans	M15(1)											Simple Surclassement			Nat & Rég : Double Surclassement / Département Simple surclassement			Triple Surclassement	Interdiction	2008
2007	15 ans	M15(2)											Simple Surclassement								2007
2006	16 ans	M18(1)														autorisé			Simple Surclassement		2006
2005	17 ans	M18(2)														autorisé			Simple Surclassement		2005
2004	18 ans	M18(3)														autorisé			Simple Surclassement		2004
2003	19 ans	M21(1)																	autorisé		2003
2002	20 ans	M21(2)																	autorisé		2002
2001	21 ans	M21(3)																	autorisé		2001
2000	22 ans &+	SEN(1)																			2000
1981	40 ans &+	MAST																			1981

ANNEXE 7

Rappel des DAF Saison 2021/2022

Obligations DAF par équipe pour les GSA ayant leur équipe en Prénational ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPT JEUNE ÉLITE	Obligation pour le GSA ayant son **équipe première en Prénationale** d'engager une équipe en Championnat Régional Élite ou en Coupe de France jeunes dans la catégorie et le genre de son choix	Oui
LICENCES	Minimum de licenciés "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	25 (ou 15 du même genre)
COLLECTIFS & UF JEUNES	Minimum d'Unités de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours.	1,5 UF
	Dont une équipe 6x6 ou 4x4	Oui
COLLECTIFS & UF SENIORS	Une équipe réserve du même genre que l'équipe seniors dont elle couvre l'obligation, engagée dans une compétition sans élimination semaine ou WE	Recommandé INDICATIF pas sanctionné cette saison

Obligations DAF par équipe pour les GSA ayant une équipe en Régional ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPT JEUNE ÉLITE	Pas d'Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Championnat Régional Élite et Coupe de France	Recommandé
LICENCES	Minimum de licencies "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	15 (ou 10 du même genre)
UF JEUNES	Minimum d'Unité de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours	1 UF
	Dont une équipe 6x6 ou 4x4	Oui

Obligations DAF par équipe réserve en Championnat Régional ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
CDF JEUNE CHPTJEUNE ÉLITE	Pas d'Obligation pour le GSA d'engager une équipe en Championnat Régional Élite et Coupe de France	Recommandé
LICENCES	Minimum de licencies "Compétition Volley Ball" avant le 31 janvier de la saison en cours	12 (ou 8 du même genre)
UF JEUNES	Minimum d'Unité de Formation Jeunes au 25 mars de la saison en cours	0,5 UF

Collectif	Unités de Formation (UF)
1) Équipe non mixte évoluant en 6x6	**1 UF**
2) Équipe non mixte évoluant en 4x4	**1 UF**
3) Équipe évoluant en 2x2 (en M11, M9, avec mixité possible)	**0,5 UF**
4) École de Volley (12 jeunes doivent être identifiés) - M7 à M11	**1 UF**
5) Convention école / collège / section sportive (3 maximum)	**0,5 UF**
6) Club Jeunes (convention avec Association Sportive Scolaire)	**0,5 UF**
7) Centre de Formation des clubs Professionnels (CFCP) agréé par la Ministère	**1,5 UF**
Nota : les compétitions des jeunes à éliminations directes ne sont pas comptabilisées dans les UF. Le nombre total d'UF est limité à 7	

Obligations DAF entraîneurs par équipe en Championnat Régional ARA M/F

Principe	Critère	Obligation
Pré-national ARA M/F	3 entraîneurs diplômés au sein du Club (Licence Encadrement) - 1 entraineur avec CI ou AFJ2 ou 2 avec CI ou AFJ Ou - 1 entraineur avec CA ou AFJ ou 2 en formation CA ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou module DRE2 ou 2 en formation CA ou AFJ	Oui INDICATIF Pas sanctionné cette saison
	Certificat Animateur ou en formation pour entraîneur sur feuilles de matchs : a) Formule sportive en 2 phases : la moitié des matchs plus 1 match par phase b) Formule sportive en 1 phase : la moitié des matchs de la saison plus 1 match	10 € par match manquant saison ou phase Pas sanctionné cette saison
Régional senior R-A et Auvergne M/F	2 entraîneurs diplômés au sein du club - 1 entraineur avec CA ou AFJ ou 2 en formation CA ou AFJ Ou - 1 entraîneur avec CA ou module DRE2 ou 2 en formation CA ou AFJ Pas d'obligation d'entraîneur sur les feuilles de matchs	Oui INDICATIF Pas sanctionné cette saison
Par équipe supplémentaire évoluant en Prénational / Régional M/F	1 entraîneur diplômé au sein du club - 1 entraineur avec CA ou Module DRE2 Ou - 2 entraîneurs avec CA ou module DRE2 Pas d'obligation d'entraîneur sur les feuilles de matchs	Oui INDICATIF Pas sanctionné cette saison

TABLEAU DAF SAISON 2021/2022 **ANNEXE 8**

	LNV	**LNV + Nat**			
LNV	- 1 équipe réserve - 1 équipe J. 6x6 - 1 équipe J. CdF - 60 ou 40 Lic. J. du même genre - 5 UF	- 1 équipe réserve - 2 équipes J. 6x6 - 2 équipes J. CdF - 60 ou 45 Lic. J. du même genre - 8 UF			
		Elite	**Élite + Nat**		
Élite		- 1 équipe réserve - 1 équipe J. 6x6 - 1 équipe J. CdF - 60 ou 40 Lic. J. du même genre - 5 UF	- 1 équipe réserve - 2 équipes J. 6x6 - 2 équipes J.CdF - 60 ou 45 Lic. J. du même genre - 7 UF		
			N2	**N2 + Nat**	
N2			1 équipe réserve 1 équipe J. 6x6 1 équipe J. CdF 45 ou 30 Lic. J. du même genre 4 UF	1 équipe réserve 2 équipes J. 6x6 2 équipes J.CdF 60 ou 45 Lic. J. du même genre 6 UF	
				N3	**N3 + Nat**
N3				1 équipe réserve 1 équipe J. 6x6 1 équipe J. CdF 30 ou 20 Lic. J. du même genre 3 UF	1 équipe réserve 2 équipes J. 6x6 2 équipes J.CdF 60 ou 45 Lic. J. du même genre 5 UF
	LNV et ou Nat	**Nat + Pré-nat**	**Nat+Pré-N+Rég**	**Nat + Rég**	
	Totalité DAF Nat	Totalité DAF Nat + 1 équipe J. + 12 ou 8 Lic. J. du même genre + 0,5 UF	Totalité DAF Nat + 2 équipes J. + 24 ou 16 Lic. J du même genre + 1 UF	Totalité DAF Nat + 1 équipe J. + 12 ou 8 Lic. J. du même genre + 0,5 UF	
	Par Équipe supplémentaire en Régional ARA seniors (Pré-national et ou Régional)				
	1 équipe J. 6x6 ou 4x4 12 ou 8 Lic. J. même genre 0,5 UF				

- Équipe réserve du même genre engagée en championnat seniors de division inférieure
- Équipe jeune en Championnat peu importe le genre avant le 31 mars de la saison en cours
- Équipe jeune en Coupe de France peu importe le genre
- Licences jeunes de type Compétition VB avant le 31 janvier de la saison en cours de M7 à M21

	PRE-NATIONAL	**PRÉ-NATIONAL + RÉGIONAL**
PN	1 équipe réserve 1 équipe J. 6x6 ou 4x4 1 équipe J. CdF ou Chpt Régional Élite 25 ou 15 Lic. J. du même genre 1,5 UF	-1 équipe réserve 2 équipes J. 6x6 ou 4x4 1 équipe J. CdF ou Chpt Régional Élite 27 ou 23 Lic. J. du même genre 2 UF
		RÉGIONAL
Rég		1 équipe J. 6x6 ou 4x4 16 ou 10 Lic. J. du même genre 1 UF

ANNEXE 9

DISPOSITIONS PARTICULIERES DU PÔLE ESPOIR JEAN PERRIN

ASPECT SPORTIF

Système de compétition

L'équipe masculine du Pôle espoir Jean Perrin du Centre permanent d'entrainement d'Issoire fait partie intégrante du championnat régional senior ARA.
Toutes les rencontres sont comptabilisées.
Si l'équipe masculine du Pôle Espoir Jean Perrin est qualifiée par son classement au Play Off à l'issue de la 1ère phase, c'est l'équipe classée immédiatement après de la même poule qui accédera à sa place au Play Off.

Particularité pour le classement

L'équipe masculine du Pôle Espoir ne participera pas en 2ème Phase au Play Down de la Pré-Nationale quel que soit son classement final de la régionale de la zone d'Auvergne au barrage pour l'accession en Pré-National. La Pôle sera si elle le souhaite, de nouveau proposer en Pré-National senior masculin.

Jours et horaires des rencontres

Les rencontres à domicile se dérouleront en semaine avec une préférence du mardi ou jeudi, par soucis de planning scolaire et d'entraînements, à Jean Perrin pour les masculins.

Le vendredi soir, les joueurs du Pôle espoirs de Jean Perrin rentrent dans leur famille et retrouvent leur club. Dans le règlement, un entraînement en club par semaine est obligatoire.

Les rencontres à l'extérieur se joueront au gymnase du club adverse. En cas de non disponibilité du gymnase du club recevant, celui-ci aura la possibilité de demander à jouer sur le site du pôle à Jean Perrin pour les masculins.

Les modifications seront gratuites mais elles devront respecter la procédure réglementaire et le délai de 10 jours, **sous réserve de respecter les articles 11.2, 11.4 et 11.5 du RGER.**

Les horaires des matches seront situés sur la base de 20h00 et devront prendre en compte le temps de déplacement.

LES JOUEURS / JOUEUSES

Inscription sur les feuilles de match

Afin de ne pas pénaliser le club d'appartenance du joueur du Pôle Espoir ou de la joueuse du Centre permanent d'Issoire, leur inscription sur la feuille de match ne sera pas comptabilisée. Par conséquent, il ou elle pourra figurer sur une feuille de match d'un championnat senior au cours du WE de la même semaine avec son club.
Libéros Règle 19.1.1 du code d'arbitrage)

Qualification et licence

Les joueurs du Pôle Espoir de Jean Perrin sont soumis à la même réglementation que les autres équipes.

Lors de chaque rencontre, l'entraineur ou le capitaine a obligation de fournir la liste des participants, à jour et sans ratures sur le document officiel de la CRA, comportant le Nom, Prénom, N° du joueur et N° de licence. Inscriptions en majuscules d'imprimerie.

En cas de non présentation de la licence, les arbitres doivent exiger :

- La présentation d'une pièce officielle d'identité comportant une photo du titulaire et du certificat médical correspondant au niveau de pratique,

- En cas de non présentation de pièce officielle d'identité et le cas échéant du certificat médical, le ou les joueurs ne peuvent figurer sur la feuille de match.

- Les jeunes nécessitant un double ou triple surclassement pour jouer en catégorie senior devront obligatoirement présenter leur licence accompagnée du double ou du triple surclassement validé par le médecin fédéral

Seule la licence option "Compétition Volley Ball" permet l'inscription d'une personne sur la feuille de match en tant que joueur/euse.

A noter que seules les personnes inscrites dans le "pavé joueurs" d'une feuille de match doivent obligatoirement disposer d'une licence "Compétition volley-ball".

ASPECTS FINANCIERS (se reporter au BRI partie arbitrage)
Le Pôle Espoir Jean Perrin doit s'acquitter du montant des droits d'engagement.

DEVOIRS D'ACCUEIL ET D'OBLIGATIONS D'ARBITRAGES

Le Pôle Espoirs de Jean Perrin par la composition de son collectif composé exclusivement de jeunes ne génèrent pas de devoirs d'accueil.
Le quota d'arbitrage régional est pris en charge par la CRA.

CAS PARTICULIER

Lors d'une rencontre contre le club d'un joueur ou joueuse du Pôle Espoir Jean Perrin, le club sera prioritaire pour bénéficier de son joueur dans son équipe.
Toutefois, en accord avec son joueur, le club pourra laisser la liberté à son adhérent de participer avec l'équipe du Pôle espoir Jean Perrin à cette dite rencontre dans un esprit de formation.

CONNAISSANCE DES REGLEMENTS

L'engagement du Pôle espoir Jean Perrin à la Compétition Régionale implique sa parfaite connaissance des règlements et leur acceptation dans leur intégralité.
Feuille de match - Centralisation des Résultats - Equipement - Réclamation - Avertissement et Sanctions de terrain.

CAS NON PREVUS

La Commission Sportive en accord avec la commission des statuts et règlements, tranche tous les cas non prévus.

ANNEXE 10

TABLEAU DES JOUEURS DE LA CATÉGORIE SENIORS M/F QUI APPARTIENNENT A LA CATÉGORIE A OU B

		1ère Journée	2ème Journée	3ème Journée	4ème Journée	5ème Journée	6ème Journée	7ème Journée	8ème Journée	9ème Journée	10ème Journée	11ème Journée	12ème Journée	13ème Journée	14ème Journée	15ème Journée	16ème Journée	17ème Journée	18ème Journée
Exemple 1	Equipe1	Inscrit																	
	Equipe 2		non	non	non	oui													
Exemple 2	Equipe1		Inscrit			Inscrit		Inscrit											
	Equipe 2	oui		oui	oui		oui		non	non	non	oui							
Exemple 3	Equipe1			Inscrit	Inscrit	Inscrit					Inscrit								
	Equipe 2	oui	oui				non	non	non	oui		non	non	non	oui				
Exemple 4	Equipe1			Inscrit	Inscrit	Inscrit					Inscrit							Inscrit	
	Equipe 2	oui	oui				non	non	non	oui		non	non	non	oui	oui	oui		non
Exemple 5	Equipe1			Inscrit	Inscrit	Inscrit					Inscrit								
	Equipe 2						non	non	non	oui		non	non	non	oui	oui	oui	oui	oui
Exemple 6	Equipe1	Inscrit	Inscrit						Inscrit								Inscrit		
	Equipe 2			non	non	non	oui	oui		non	non	non	oui	oui	oui	oui		non	non

ANNEXE 11

REGLEMENT PARTICULIER DES MESURES COVID SAISON 2021/2022

II - Déclarations obligatoires "COVID" pour les championnats seniors régionaux

A - A partir de son Espace Clubs, chaque GSA devra indiquer dans la partie "gestion du club" son "RÉFÉRENT SANITAIRE COVID" (il devra être majeur et licencié "Encadrement", hors licence "Encadrement - Pass bénévole"). Cette personne sera également le réfèrent du GSA pour toutes les demandes de reports COVID.

B - Un "Responsable Sanitaire" sera désigné par le GSA organisateur sur chaque rencontre. Il devra être majeur et licencié FFvolley, hors licence évènementielle. Son nom, prénom et numéro de licence seront notés sur la feuille de match dans la case remarques. Cette fonction pourra être également remplie par le "Responsable de Salle" ou le "Réfèrent Sanitaire COVID". Ce responsable sera en charge de veiller à l'application du Protocole Sanitaire.

C - Avant la 1ère journée de championnat les concernant, chaque GSA ayant une équipe senior engagée dans le championnat Régional ARA seniors (Pré-national - Régional) devra inscrire auprès de la CRS via son Espace Clubs, une liste de 12 joueurs(euses) régulièrement qualifié(e)s pour son championnat (nommée ci-après "Liste COVID"). Le GSA pourra tout au long de la saison modifier des joueurs(euses) à sa "Liste COVID". La CRS s'appuiera sur la dernière mise à jour de cette liste saisie par le GSA pour traiter les demandes de reports COVID, ainsi que le contrôle des présences sur les feuilles de match, des rencontres reportées.

D - Les Listes COVID sont constituées de la manière suivante :

- - Pour les divisions Pré-nationale et Régionale, les 12 joueurs(euses) devront être régulièrement qualifié(e)s pour évoluer dans la division concernée. Les joueurs(euses) déclaré(e)s dans la "Liste COVID" devront être ceux inscrits sur les feuilles de match de l'équipe concernée.

E - Quand le GSA dispose de l'information d'un test positif à la COVID-19 concernant un des joueurs(euses) de la "Liste COVID" ou l'un de ses encadrants, il doit en avertir sans aucun délai, la CRS et la Commission Centrale Médicale (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org.

F - Quand le GSA dispose de l'information qu'un(e) de ses joueurs(euses) ou qu'un de ses encadrants doit subir une mesure d'isolement (recommandation ARS) du fait d'un contact avec une personne contaminée à la Covid-19 et/ou parce qu'il/elle été testé(e) positif(ve) à la COVID 19, il doit en avertir sans aucun délai la CRS et la CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org.

G - Suite aux déclarations des GSA, la Commission Centrale Médicale informe sans délai la CRS afin que cette dernière prenne les mesures règlementaires.

III - Report règlementaire "COVID" pour les championnats seniors

A – Report COVID suite à la mise à l'isolement d'un certain nombre de joueur(euses) inscrit(e) sur la liste COVID :

La déclaration d'un test POSITIF à la COVID 19 entraine automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) (nommée ci-après « SUSPENSION COVID ») et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de l'information d'un certificat de non contre- indication à la pratique du volley-ball correspondant.

La déclaration d'isolement d'un cas contact entraine automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) nommée ci-après "SUSPENSION COVID" et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de l'information du test NÉGATIF au COVID correspondant **qui devra être effectué le dernier jour de la période d'isolement.**

La déclaration cas contact et d'isolement général d'un collectif entier par l'ARS entraine automatiquement la suspension de la qualification en compétition du collectif entier (nommée ci-après "SUSPENSION COVID") et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CRS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de la levée de l'isolement correspondant par l'ARS.

Le GSA pourra faire une demande auprès de la CRS pour un report COVID quand le nombre de joueurs(euses) en "SUSPENSION COVID" inscrits sur la "Liste COVID" de l'équipe concernée est de 3 (TROIS).
L'équipe ayant bénéficié d'un report de match suite à des Suspensions COVID (nommé ci- après "Report COVID"), et ne pouvant justifier ultérieurement auprès de la CRS et de la CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org), de la validité de celui-ci, sera sanctionné d'un match perdu (0 point – sans amende).
De même, l'équipe ayant fait participer aux rencontres, en connaissance de cause, un(e) licencié(e) testé(e) POSITIF(VE) à la COVID-19 ou un cas contact devant être isolé (décision ARS), sera sanctionné d'un match perdu (0 point – sans amende).
La demande de report COVID effectuée par une procédure informatisée, via l'Espace clubs "demande de report COVID" et comportant la preuve de l'envoi des justificatifs à la CCM sera automatiquement accordée par la CRS. Les reports COVID sont accordés SANS FRAIS et sans indemnisation des frais préalablement engagés pour la rencontre initiale.
Les implantations des rencontres concernées par des "REPORTS COVID" seront fixées par la CRS conformément à l'article 13.1 du RGES. Dans ce cas, les décisions de la CRS sont prises en premier et dernier recours.

B - Report COVID suite à l'impossibilité de s'entrainer ou de se déplacer :

Les équipes qui ne pourront pas s'entrainer suite à la fermeture de leur gymnase sur décision administrative pourront bénéficier d'un "REPORT COVID". Dans ce cas, les GSA devront justifier de la fermeture de leur gymnase et du fait qu'ils n'ont pas pu s'entrainer durant les cinq jours précédant la rencontre pour laquelle ils demandent le report COVID (arrêté préfectoral ou municipal).
Durant les périodes de confinement et donc de réduction des vols et des trains, les GSA d'Elite sont amenés à se déplacer et peuvent avoir à faire face à des annulations de réservation sans pouvoir trouver un moyen de transport compatible avec l'implantation de leur match. Dans le cas de déplacements particulièrement longs, les équipes qui verront leurs réservations annulées et ne pourront plus se déplacer pourront demander à bénéficier d'un report COVID. Les GSA concernés devront justifier de l'annulation de leur réservation (document officiel de la compagnie de transport).
L'accord de ce report COVID sera laissé à la discrétion de la Commission Centrale Sportive en fonction de la distance, de la durée du trajet, des justificatifs présentés et des conditions de transports de remplacement possible (Sécurité des participants lors du déplacement et de l'impact financier seront pris en compte).
Procédure de "Demande de report COVID" :
La demande doit être effectuée sur "l'Espace Clubs", en cliquant sur l'onglet "Demande de report COVID en championnat national". Une fois la demande lancée le GSA devra télécharger les pièces justificatives *(courrier officiel de la mairie ou service des sports ; document de la compagnie de transport initiale et proposition des autres recherches de transports)* pour la validation de sa demande.
Inversion des rencontres : Les GSA qui le souhaitent pourront inverser les rencontres, à condition que les deux GSA donnent leur accord. Cette demande devra être effectuée au plus tard le jeudi 17h précèdent la rencontre afin de permettre le remplacement éventuel des arbitres initialement prévus.
Cette demande devra être effectuée via "l'Espace Clubs", en cliquant sur l'onglet "Demande de modification au calendrier".
Dates de report : La CRS a déjà prédéfinie préférentiellement les dates de report prévues :

- − Weekend du 30 et 31 octobre 2021,
- − Weekend du 13 et 14 novembre 2021,
- − Weekend du 11 et 12 décembre 2021,
- − Weekend du 18 et 19 décembre 2021,
- − Weekend du 8 et 9 janvier 2022,
- − Weekend du 5 et 6 février 2022,
- − Weekend du 16 et 17 avril 2022,

- − Ainsi que si besoin, l'ensemble des weekends jusqu'à début juillet.

La CRS fixe elle-même la nouvelle date de la rencontre reportée sur la date disponible la plus proche pour les deux GSA indiquée ci-dessus. Les GSA peuvent d'un commun accord avancer la date rencontre reportée COVID et même l'implanter lors d'une journée de championnat, leur donnant la possibilité de jouer deux matchs dans le même weekend comme le prévoit le présent règlement. Cependant cette rencontre devra être jouée au plus tard à la date REPORT COVID fixée initialement par la CCS.
Les implantations des reports COVID des rencontres concernées seront fixées par la CRS conformément à l'article 13.1 du RGES. Les décisions de la CRS sont prises en premier et dernier ressort (la CRA ne traite pas les recours).

IV - Évolutions des formules sportives des championnats seniors

Compte tenu de la situation sanitaire incertaine depuis deux saisons, les Règlements Particuliers des Épreuves sont rédigés dans un format sans modification ou arrêt des compétitions en cours de saison 2021/2022.
Dans le cas où le championnat devrait être modifié ou arrêté au plan national, les règles qui seront applicables en fonction de la situation seront les suivantes :
Principe Général : En cas d'arrêt de compétition sans reprise possible ou partielle, la CRS établira le classement à l'issue de la dernière phase des championnats s'étant intégralement déroulée (les participants ayant disputé le même nombre de rencontres).

A - Si arrêt avant la fin des matchs aller :

Avec reprise possible : jouer prioritairement les matchs « aller » en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La CRS établira le classement selon les résultats des matchs « aller », et validera les accessions et les relégations pour la saison 2022/2023.
En cas de reprise avant la fin des matchs "aller", les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs aller prévus initialement au calendrier.
Sans reprise possible ou partielle : la saison 2020/2021 est déclarée blanche, sans accessions ni relégations, les équipes seront conservées pour la saison 2022/2023.

B - Si arrêt avant la fin des matchs retour :

Avec reprise possible : jouer les matchs "retour" en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La CRS établira le classement selon les résultats des matchs "aller - retour", et validera les accessions et les relégations pour la saison 2022/2023.
En cas de reprise avant la fin des matchs retour, les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs retour prévus initialement au calendrier (avec décalage de la fin de championnat).
Sans reprise possible ou partielle : la CRS établira le classement selon les résultats des matchs « aller », et validera les accessions et les relégations pour la saison 2022/2023.

C - Cas particulier des play-off/play-down : • Si arrêt avant la fin des matches aller des Play-off/Play-down :

Avec reprise possible : jouer au moins les matchs « aller » des play-off/play-down en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La CRS établira le classement selon les résultats des matchs "aller" des play-off/play-down, et validera les accessions et les relégations pour la saison 2022/2023.
En cas de reprise avant la fin des matchs « aller » des play-off/play-down, les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs "aller" prévus initialement au calendrier.
Sans reprise possible ou partielle : la CRS établira le classement selon les résultats de la 1ère phase (matchs aller/retour), et validera les accessions et les relégations pour la saison 2022/2023.

Si arrêt avant la fin des matchs retour des play-off/play-down :

Avec reprise possible : jouer les matchs "retour" des play-off/play-down en décalant si nécessaire la date de fin du championnat. La CRS établira le classement selon les résultats des matchs, et validera les accessions et les relégations pour la saison 2022/2023.

En cas de reprise avant la fin des matchs « retour » des play-off/play-down, les matchs non joués pendant la période d'interruption seront joués après les matchs « retour » prévus initialement au calendrier (avec décalage de la fin de championnat).
Sans reprise possible ou partielle : la CRS établira le classement selon les résultats des matchs "aller" des play-off/play-down et validera les accessions et les relégations pour la saison 2022/2023.

D - Cas particulier :

Dans le cas où la municipalité (ou une autorité extérieure au GSA) ferme un équipement (gymnase/salle), la CRS a le choix de trouver une solution, et notamment, d'inverser le GSA recevant avec le GSA se déplaçant. La priorité est de finir le championnat.
Dans le cas d'une ou plusieurs poules ne pouvant aller au terme des matchs « aller », la CRS établira un classement des poules concernées en tenant compte uniquement du quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés. En cas d'égalité, la CRS appliquera les critères prévus à l'article 27 du RGES.

V - Coupes de France Jeunes

A - Chaque GSA, à partir de son Espace clubs, devra indiquer dans la « gestion du club » son RÉFÉRENT SANITAIRE COVID (il devra être licencié « Encadrement », hors licence « Encadrement - Pass bénévole »). B - Quand le GSA dispose de l'information d'un test positif à la COVID-19 concernant un des licenciés de la catégorie concernée par son engagement dans une Coupe de France Jeunes, ou concernant l'un des encadrants en charge de celui-ci, il doit en avertir sans aucun délai, la CRS & CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org).

B - Quand le GSA dispose de l'information qu'un(e) de ses licenciés de la catégorie concernée par son engagement dans une Coupe de France Jeunes ou qu'un de ses encadrants doit subir une mesure d'isolement (recommandation ARS) du fait d'un contact avec une personne contaminée à la Covid-19 et parce qu'il/elle été testé(e) positif(ve) à la COVID-19, il doit en avertir, sans aucun délai, la CRS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org).

VI - Report règlementaire COVID Coupes de France Jeunes

La déclaration d'un test POSITIF à la COVID-19 entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) (ci-après "SUSPENSION COVID") et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CCS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org de l'information du test NÉGATIF au COVID ou un certificat d'aptitude à la reprise de la pratique sportive correspondant.
La déclaration d'isolement d'un cas contact entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition du joueur ou de la joueuse concerné(e) ci-après "SUSPENSION COVID"), et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CCS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org) de l'information du test NÉGATIF au COVID ou un certificat d'aptitude à la reprise de la pratique sportive correspondant.
La déclaration de cas contact et d'isolement général d'une équipe entière de jeunes par l'ARS entraîne automatiquement la suspension de la qualification en compétition de l'équipe de la catégorie concernée (ci-après "Suspension COVID"), et ce jusqu'à la transmission par le GSA à la CCS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org de la levée de l'isolement correspondant par l'ARS.
L'équipe de Coupe de France de jeunes en 6x6 pourra faire une demande auprès de la CCS pour un « REPORT « COVID » quand le nombre de joueurs(euses) en "SUSPENSION COVID" de sa catégoriel de licence concernée par l'épreuve est au moins de 3 (TROIS). Pour les M13, le nombre de joueurs(ses) est ramené à au moins 2 (DEUX).
L'équipe, ayant bénéficié de match suite à des Suspensions COVID (ci-après "Report COVID") et ne pouvant justifier (ultérieurement à la CCS et CCM (médecin fédéral : medicaleffvolley.covid@ffvb.org de la validité de celui-ci sera automatiquement disqualifiée de l'épreuve.

La demande de "REPORT COVID" effectuée par une procédure informatisée (site FFvolley) et comportant la preuve de l'envoi des justificatifs à la CCM sera automatiquement accordée par la CCS. Les "REPORTS COVID" sont accordés SANS FRAIS et sans indemnisation des frais préalablement engagés pour la rencontre initiale**.**

Les implantations des "REPORTS COVID" des rencontres seront fixées par la CCS conformément à l'article 13.1 du RGES. Dans le cas d'impossibilité de réimplantation des rencontres par manque de dates disponibles avant le tour suivant. La CCS pourra d'elle-même décider de faire perdre l'équipe ayant sollicité une demande de report COVID. Aucune sanction ne sera appliquée, l'équipe sera éliminée de la compétition.

Dans ces cas les décisions de la CCS sont prises en premier et dernier ressort.

VII - Dispositions règlementaires particulières mises en place durant l'application de ces mesures :

- En cas de déclaration erronée ou tardive d'un cas COVID positif ou d'une mesure d'isolement par les GSA, la Commission Fédérale de Discipline pourra être saisie et la CRS pourra sanctionner sportivement le GSA d'un match perdu COVID (O point – sans amendes).

Saison 2021/2022 RPE MESURES COVID